

Vers la fin des pesticides dans les villes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts, et promenades ouverts au public.

Les pesticides sont aussi déjà retirés de la vente en libre-service pour les particuliers. Leur usage et leur détention seront également interdits à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers.

Les bonnes raisons de supprimer l'usage des pesticides

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

C'est un produit utilisé pour la prévention, le contrôle et l'élimination des plantes ou animaux jugés indésirables.

Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien des espaces verts et des voiries.

- La santé publique : La forte proximité avec les produits crée des cas d'intoxication indirecte. Une partie non négligeable des produits phytosanitaires est dissoute dans l'air lors de leur utilisation. Ils peuvent alors être absorbés sous forme de molécules volatiles, mettant à mal la santé des usagers des espaces publics.
- La santé des applicateurs : Malgré des équipements de protection, les pesticides peuvent provoquer des intoxications, des affections respiratoires et dermatologiques de ceux qui entretiennent les espaces vert et voiries.

Préserver nos ressources et la qualité de notre environnement

- La qualité de l'eau : Selon la perméabilité des surfaces sur lesquelles ils sont épandus, les pesticides ruissellent jusqu'aux cours d'eau ou s'infiltrent dans les eaux souterraines. Ces ressources en eau sont ainsi directement impactées par nos pratiques.
- La qualité des sols : La plus grande partie des pesticides non captés par la plante se retrouve dans le sol. Ils entraînent alors une dégradation qui peut durer de nombreuses années. Lors de cette dégradation, ils sont transformés en divers composés chimiques qui peuvent avoir des conséquences sur la qualité des sols. Toxicité, baisse de la fertilité, perte de matière organique...
- La perte de la biodiversité : Les pesticides affectent l'ensemble de la faune et de la flore. Les insectes et en particulier les pollinisateurs sont les plus touchés. Les oiseaux, les amphibiens, les mammifères sont victimes par bioaccumulation ou par manque de ressources alimentaire comme les insectes.

Une évolution des pratiques et du paysage

L'arrêt de l'utilisation de pesticides entraîne un changement des pratiques d'entretien par les services municipaux (passage au désherbage manuel, mécanique ou thermique), mais aussi un changement de conception des espaces verts communaux. Certains massifs seront paillés pour éviter la pousse d'herbes spontanées. Sur d'autres espaces, des végétaux seront plantés ou du gazon semé pour maîtriser plus facilement leur végétalisation et réduire la place laissée aux herbes spontanées. Ce changement des pratiques entraînera donc une évolution de notre paysage avec une place accrue laissée au végétal, et une biodiversité encouragée.

Un partenariat avec Loiret Nature Environnement et la FREDON

Pour accompagner les services municipaux dans cette transition vers le Zéro Pesticide, notre commune s'engage dans la charte « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages » proposée par l'association Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre-Val de Loire. Ces deux organismes accompagnent des collectivités dans cette démarche depuis maintenant 12 ans, et accompagneront nos agents dans cet objectif. Cette charte sera signée à l'occasion des vœux du Maire, le 11 janvier 2019. L'exposition « Zéro Pesticide dans nos villes et villages » sera également présentée au public et de la documentation mise à votre disposition avec les conseils d'un animateur nature de l'association.